



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

baccalauréat

Question écrite n° 29666

## Texte de la question

M. Jean-Marie Morisset appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur l'enseignement et la promotion des langues d'oïl dont fait partie le poitevin-saintongeais. Des associations oeuvrant à la promotion de ces langues souhaitent que le poitevin-saintongeais fasse l'objet d'un enseignement facultatif et d'une épreuve facultative au baccalauréat. Il lui rappelle par ailleurs que le poitevin-saintongeais fait déjà l'objet d'une épreuve facultative pour le concours d'entrée aux IUFM et d'un enseignement optionnel à l'université de Poitiers. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer ses intentions sur ce sujet.

## Texte de la réponse

Le ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie attache un grand intérêt à l'enseignement des langues et cultures régionales qui est dispensé dans les régions où ces langues sont en usage, conformément aux dispositions de la loi n° 51-46 du 11 janvier 1951. Ces dispositions ne sont pas étendues aux poitevin-saintongeais qui, de ce fait, ne peut faire l'objet ni d'un enseignement facultatif ni d'une épreuve au baccalauréat. Toutefois l'absence dans le premier et le second degré d'un enseignement spécifique de poitevin-saintongeais qui, au demeurant, bénéficie d'un enseignement optionnel à l'université de Poitiers, n'affecte en rien la reconnaissance de son apport et, plus généralement, de celui des langues d'oïl dans la constitution du patrimoine linguistique français. En effet, bien que cet enseignement relève du domaine des études littéraires spécialisées de l'enseignement supérieur, rien ne s'oppose à ce que, lors de l'organisation d'activités liées à l'étude de la langue française et d'oeuvres rédigées dans cette langue, des éléments extraits des divers parlers d'oïl puissent être exploités par les enseignants des collèges et des lycées chargés de cette discipline.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Marie Morisset](#)

**Circonscription :** Deux-Sèvres (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 29666

**Rubrique :** Enseignement secondaire

**Ministère interrogé :** éducation nationale, recherche et technologie

**Ministère attributaire :** éducation nationale

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 10 mai 1999, page 2769

**Réponse publiée le :** 10 avril 2000, page 2325